

CONFERENCE REGIONALE

17 octobre 2023

Lézignan-Corbières (11)



Pourquoi faut-il mieux connaître et reconnaître les pratiques artistiques et culturelles en amateur ?

« Quiconque veut sérieusement étudier l'art du théâtre et sa fonction sociale, fera bien de considérer également les formes variées que prend le jeu théâtral en dehors des grandes institutions, c'est-à-dire considérer les efforts spontanés, informels et embryonnaires des amateurs. »

B.Brecht dans Ecrits sur le théâtre.

La pratique amateur doit être reconnue à sa juste valeur, comme un moyen d'expression personnelle ou collective, et comme une véritable contribution qui permet à chacun de se rendre « acteur » de culture et non pas seulement « consommateur » de culture. Cette pratique s'inscrit en effet dans les droits fondamentaux de l'homme, qui précisent que toute personne a le droit de participer à la vie culturelle.

La culture, selon l'UNESCO, est « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». La culture est ainsi ce qui façonne notre identité et aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture. **Les droits culturels** visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». « Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme et, au même titre que les autres droits, sont universels, indissociables et interdépendants. La promotion et le respect pleins et entiers des droits culturels sont indispensables à la préservation de la dignité humaine et à une interaction sociale positive entre les individus et les communautés dans un monde divers et multiculturel ».

Les pratiques culturelles et artistiques amateurs intéressent une large partie de la population, mais restent encore mal reconnues, notamment dans les politiques publiques. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont des acteurs essentiels des droits culturels, qui s'engagent à les faire vivre dans leurs projets et par leurs actions. Ce sont des réseaux qui défendent, au travers de leurs actions quotidiennes dans le domaine de la culture, la dignité humaine et l'émancipation des individus. Ainsi, elles considèrent que la part de création, d'invention, si elle est partagée entre tous, ouvre l'invention artistique ou scientifique à toute la population. De ce fait, elles œuvrent activement en faveur du soutien à la création, aux expressions culturelles et aux pratiques en amateur.

Cette journée nous permettra d'échanger autour des enjeux liés aux pratiques culturelles et artistiques amateurs, tout en les considérant comme des pratiques sociales et collectives indispensables pour promouvoir la démocratie, favoriser la vie sociale et préserver les droits humains fondamentaux. Elles sont de ce fait, à davantage faire reconnaître dans une société en proie aux crises et aux tensions multiples.

- ⇒ **Echanger sur les enjeux culturels aujourd'hui, au prisme des pratiques amateurs**
- ⇒ **Légitimer et faire reconnaître les pratiques culturelles et artistiques en amateur**
- ⇒ **Faire reconnaître les Associations de jeunesse et d'éducation populaire comme des acteurs culturels à part entière, et œuvrant en faveur du soutien à la création, aux expressions culturelles et aux pratiques en amateur**



CONFERENCE REGIONALE

17 octobre 2023
Lézignan-Corbières (11)

>>> PROGRAMME :

MATINÉE OUVERTE EN PRESENTIEL ET DISTANCIEL

9h00 - 9h30 : **Accueil convivial**

9h30 -10h00 : **Ouverture de la rencontre par le CRAJEP et les partenaires institutionnels**

10h00-10h15 : **Présentation de la rencontre et des ateliers de l'après-midi**

10h15-11h15 : Intervention introductive et de cadrage sur les pratiques amateurs aujourd'hui :

- ⇒ Panorama des pratiques amateurs
- ⇒ Enjeux liés aux pratiques culturelles et artistiques amateurs
- ⇒ Place et rôle des amateurs dans la société
- ⇒ Comment l'Education Populaire se ressaisit de ces questions ?

11h15-11h30 : **Pause**

11h30-13h00 : **Webconférence de Alexandre Gefen : « La place symbolique de l'amateur, sa reconnaissance problématique et son rôle essentiel dans les questions de démocratisation et de transmission ».**

« L'amateur désigne l'individu passionné, « celui qui aime », en même temps que le non-expert, le non-professionnel, voire le dilettante (...) On a le sentiment que, en oubliant les amateurs, le discours commun sur l'art et la littérature porte sur une portion mineure des pratiques réelles. » Article « Les amateurs », dans la Nouvelle revue d'esthétique n°25 de 2020.

Alexandre Gefen est agrégé de lettres modernes et docteur de l'université Paris 4 - Sorbonne ; Directeur Adjoint Scientifique ; Section 35, « Philosophie, littératures, arts » ; Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS ; Directeur de recherche au CNRS ; UMR THALIM, « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » ; CNRS-Université Paris 3-Sorbonne nouvelle-ENS.

13h00-14h00 : **Buffet**

14h00-16h00 : **Travaux en ateliers (EN PRESENTIEL UNIQUEMENT)**

- ⇒ **Atelier 1 :** Quelles liens et passerelles entre pratique, création professionnelle et pratiques en amateurs ?
- ⇒ **Atelier 2 :** Entre enseignement artistique et pratiques amateurs, où se situe le curseur ?
- ⇒ **Atelier 3 :** Quelle prise en compte des pratiques culturelles et artistiques informelles et des parcours de formation autodidactes ?
- ⇒ **Atelier 4 :** Comment identifier et réduire les inégalités d'accès aux pratiques amateurs ?

16h00-16h30 : **Temps restitution des ateliers**

16h30-17h00 : **Clôture de la rencontre**

Maison des jeunes et de la culture

25 rue Marat - 11200 Lézignan-Corbières **PLAN D'ACCES**

INSCRIPTION EN LIGNE (EN CLIQUANT SUR CE LIEN)

RENSEIGNEMENTS : 09 53 90 57 11/contact@crajep-occitanie.fr

